RALLYE-SPRINT VILLERSOIS



Règlement Particulier

Epreuve: Rallye-sprint VILLERSOIS (Villers-le-Bouillet)

Club organisateur: MOTOR CLUB HANNUTOIS A.S.B.L.

(Lg 29 - N° d'entreprise : 0.415.025.188)

Présidents d'honneur : FUMAL Micheline, DIET Emile, DELCOURT Jacques
Président: JAMOUL Eric - Vice-président : DORMAL Jean-Claude
Secrétaire: JADOT Joseph - Trésorier: JAMOUL Dany - Webmasters : JAMOUL Olivier & DELDIME Didier

Avec l'aimable collaboration de la société LENS-CAR, à Villers-le-Bouillet et des administrations communales de Villers-le-Bouillet et Verlaine.

Adresse du Secrétariat et de la Direction de Course LENS CAR, rue de la Science, 1 à 4530 – VILLERS-LE-BOUILLET

Règlement particulier

ATTENTION !!!

Depuis le 1^{er} juillet 2020, la <u>cagoule</u>, les <u>gants</u> et les <u>chaussures</u> <u>homologués FIA</u> sont <u>obligatoires</u>.

Pour les détails et les explications, veuillez lire l'ASAF News Letter publiée à ce sujet, le 24 février 2020 sur le site Internet ou sur la page Facebook de la Fédération.

www.asaf.be

http://www.asaf.be/news/asafnews/2020/an 2020 001 preavis equipement participants.pdf

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19:

Toute entrée dans un endroit couvert au centre de l'épreuve ne pourra se faire que dans le respect des prescriptions légales recommandées par les diverses autorités. Les prescriptions HORECA en vigueur seront d'application dans les buvettes, snacks et foodtrucks.

Des informations complémentaires seront transmises si nécessaire.

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19!

L'organisateur veillera à transmettre les objets/documents aux demandeurs, dans les meilleures conditions sanitaires.

TIMING

30/09/2020		Parution du Règlement Particulier (voir Art. 3.3.9 du RSG)
1/10/2020		Date de début des engagements (au plus tôt 45 jours avant
		l'épreuve))
07/11/2020	12h00	Clôture des inscriptions (8 jours avant l'épreuve)
10/11/2020	18h00	Attribution des numéros
	20h00	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux :
		Site: www.motorclubhannutois.be
		Page officielle Facebook https://www.facebook.com/RSVillersois
14/11/2020	10h00	Distribution du roadbook.
		Les instructions pour le retrait des documents (roadbook
		concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du
		numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur le site
		de l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque équipage.
	10h30	Début des reconnaissances
		Ouverture des VT. Ordre de passage.
		L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros.
		Les heures de présentation seront également transmises via les
	4.51.100	réseaux sociaux au plus tard le mercredi avant l'épreuve)
	15H00	Clôture de la distribution du Roadbook
	18h00	Clôture des VT
	18h30	Fin absolue des reconnaissances
45/44/0000	18h30	Fermeture du secrétariat
15/11/2020	07h00	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires
	07h00	Début des reconnaissances uniquement si dérogation sollicitée par le
	07500	concurrent et accordée par l'organisateur
	07h30	Fermeture des VT complémentaires
	07h30	Fin des reconnaissances sur dérogation
	08h00	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet
	08h21	
	08h31	Ouverture du parc fermé de départ Départ de la première voiture pour la 1 ^{ière} boucle
	11h31	Départ de la première voiture pour la 2 ^{ème} boucle
	14h01	Départ de la première volture pour la 3 ^{ème} boucle
	16h31	Départ de la première volture pour la 4 ^{ème} boucle
	17h21	Arrivée de la première voiture au PF
	171121	60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les
		Divisions PH-4,3,2,1: <u>affichage des résultats officieux</u>
		30 ° après l'affichage des résultats finaux : <u>affichage des résultats</u>
		OFFICIALISES
		30' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication des</u>
		résultats PH et 4321, par affichage et édition via les réseaux sociaux.
,		1000 material of 11 of 4021, par amonage of cultion via ics research sociation.

Infos, règlement, bulletin d'engagement (Word) classements évolutifs et classement final sur : www.motorclubhannutois.be

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course :	JADOT Joseph	Lic. : 403
Directeurs de course adjoints :	CHARLIER Thierry	Lic. : 413
	DELDIME Didier	Lic. : 636
	DORMAL Jean-Claude	Lic. : 415
	JADOT Jérôme	Lic. : 418
Directeur de sécurité :	RAVET Jacques	Lic. : 401
Directeurs de sécurité adjoints:	BORLEZ Robert	Lic. : 534
	DIET Emile	Lic. : 628
	SEVRIN Lambert	Lic. : 419
	SLEYPENN Bernard	Lic. : 635
	SLEYPENN Michel	Lic. : 634
Secrétaire du meeting :	BOLLY Laurette	Lic. : 632
Secrétaire adjoint :	REMACLE Françoise	Lic. : 637
Relations concurrents:	JAMOUL Eric	Lic. : 629
	JAMOUL Olivier	Lic. : 631
	FRANKENNE Jacques	Lic. : 416
Responsable du parcours :	CHARLIER Thierry	Lic. : 413
Responsable de l'E.S. :	JADOT Jérôme	Lic. : 418
Responsable équipe de sécurité :	MODAVE Louis	Lic. : 20402
Responsable parc :	DEBRAS Guy	
Bureau de calcul:	WATHELET Philippe, CLEMENS Mi	chèle
Service médical :	C.R.S. DUVILLE Christian	

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

DEUX (AmbuRance)

Commission SPORTIVE:

Ambulances:

Président du Collège : Membre	ROQUET Michel MACEDOINE Quentin	Lic: 951 Lic.: 846
Commission TECHNIQUE:		
Président du Collège:	SAINT-REMY Guy	Lic. : 406
Membres :	HENAUT Thierry	Lic. : 455
	LIEGEOIS Pierre	Lic. : 436
	LUX André	Lic. : 433
	NEZER Patrick	Lic. : 439
Secrétaires:	DOUARD Viviane	Lic. : 441
	PEREIRA Magali	Lic. : 432
Inspecteur-Sécurité :	LEJEUNE Guy	Lic. : 728
Observateur A.S.AF. :	PUISSANT Jean-Claude	Lic. : 957

PERMANENCE

Avant et après

- Site du Motor Club Hannutois : www.motorclubhannutois.be
- JADOT Joseph, avenue Nicolas Defrecheux 44 bte C, 4802 HEUSY € 0471/205.702 ♣ : jadotjoseph@gmail.com info@motorclubhannutois.be
- CHARLIER Thierry, rue de la Villa, 2, 4530 VILLERS-LE-BOUILLET 🐞 0478/63.72.99

Pendant:

- LENS-CAR, rue de la Science, 1 à 4530 VILLERS-LE-BOUILLET
- JADOT Joseph § 0471/205.702
- JADOT Jérôme 0496/364.362
- CHARLIER Thierry 0478/63.72.99
- **DORMAL Jean-Claude − 0**499/18.39.39

TABLEAU D'AFFICHAGE

Situation exacte : Hall de la société LENS-CAR rue de la Science, 1 à 4530 - Villers-le-Bouillet (volet du garage)

ORGANISATION

Art. 1.- DEFINITION

Les 14 & 15 novembre 2020, une épreuve dénommée <u>RALLYE-SPRINT VILLERSOIS</u> comptant pour le championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le championnat de la C.S.A.P. Liège, les championnats des C.S.A.P. Brabant et Luxembourg ainsi que le « Challenge des Bourlingueurs » (EPREUVE NON OPEN), sera organisée conformément aux dernières prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Art. 2.- PARCOURS

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape spéciale **en show** d'une longueur de <u>14.410 m</u> (dont 0 % de terre) et sur <u>6.590 m</u> de liaison à parcourir 4 fois, soit au total <u>84.000 m</u> dont <u>57.640 m</u> d'étapes de classement. Les divisions PH Classic et PH/SR prendront le départ **AVANT** les concurrents des divisions 1-2-3-4.

Art. 3.- ADMISSION DES VEHICULES

L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PHS/R.

Art. 4.- NOMBRE MAXIMAL D'ENGAGES

Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R(Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5 du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 24 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqué cidessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Toutefois, les réservistes dont le payement aura été <u>enregistré à la même date</u> que le <u>120^{ème} équipage</u> <u>retenu</u> (suivant le listing bancaire) seront admis à prendre part à la course.

Art. 5.

A) ENGAGEMENT (Important : Voir Art. 9 du RSG)

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la fiche des « Vérifications » adéquate (Voir engagement type RS), du document "Copies des licences" de l'équipage, ainsi que des demandes éventuelles de TP (voir dispositions spéciales Covid19 dans l'encadré ci-dessous), devra parvenir :

→ Par voie postale à l'adresse suivante:

BOLLY Laurette, avenue Nicolas Defrecheux, 44 bte C, 4802 - HEUSY (10): 0471/758.169 N.B.: aucun recommandé ne sera ni enlevé ni accepté.

→ A l'adresse mail : info@motorclubhannutois.be avec comme « objet » Engagement RS Villersois

Pour, au plus tôt, le 1^{er} OCTOBRE et, au plus tard, le 7 novembre à 12 heures.

Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont tenus de joindre à leur demande d'engagement, le document prévu à cet effet, reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et co-pilotes).

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être porté au crédit du seul compte bancaire suivant et être ENREGISTRE pour le <u>7 novembre</u>: <u>IBAN BE47 1450 5516 6080</u> de "<u>MOTOR CLUB</u> <u>HANNUTOIS A.S.B.L</u>", Rue de Lens-Saint-Servais,20 A, 4280 – HANNUT avec impérativement les mentions :

- + "RS Villersois"
- + Equipage " nom pilote nom co-pilote " -
- + Division « X », classe « Y» (indispensable !)
- + "N° de GSM valable" (indispensable! Ne sera pas diffusé!!!),

Seul le listing bancaire fait foi. Pour rappel, le double d'un formulaire de virement ne constitue pas une preuve de payement. **Attention aux délais bancaires!**

Un seul virement bancaire par équipage. Le payement préalable en liquide est impossible puisqu'à tout engagement doit correspondre une opération bancaire.

Le montant de l'engagement est fixé à :

- 155 € pour les Divisions 1, 2, 3, PH Classic et PH S/R.
- 190 € pour la Division 4;

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19

1/ COPIE DES LICENCES

Les équipages (pilotes et copilotes) sont <u>impérativement tenus</u> de joindre à leur demande d'engagement, le document dénommé « Copie des licences », reprenant les photocopies de leurs licences (ASAF/VAS/RACB/Nat./Int. étrangère), en cours de validité (c.-à-d. année 2020).

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité!

2/ TITRES DE PARTICIPATION 1-JOUR (TP)

Aucun TP de quelque type que ce soit, ne sera délivré pour l'épreuve, <u>excepté</u> pour les concurrents disposant d'une <u>licence RACB en cours de validité (2020)</u>

Dans ce cas, le **formulaire de demande de TP**, joint au présent règlement, dûment **complété** devra impérativement être **rentré en même temps que l'engagement**.

Le montant correspondant au prix du type sollicité (A3/A4/B/L) sera payé en même temps que l'engagement sur le compte repris ci-avant.

En dehors de cette exception, les concurrents sont donc tenus de disposer d'une licence ASAF ou VAS annuelle en cours de validité (2020).

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19

Le paiement du droit d'engagement se fera <u>UNIQUEMENT</u> par virement bancaire <u>et ce, pour un seul équipage</u>. Le paiement, en espèces, au secrétariat, la veille ou le jour de l'épreuve, est dorénavant interdit. Jusqu'au 31/12/20, il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place.

Le virement précisera clairement les **noms de l'équipage**, la **division et la classe** ainsi qu'un **N° de GSM** valable. Pour rappel : le **premier pilote** est considéré comme étant le concurrent, donc le seul ayant droit sur l'engagement, quel que soit l'origine du virement des droits de participation.

En cas de non-respect de cette procédure l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles!

Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

B) REMBOURSEMENTS

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Dans la discipline qui autorise la limitation des engagés, un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a- ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b- ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.
- 3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5, du RSG IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve pour un cas de force majeure (à justifier*), **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés).

A cette seule condition, il se verrait :

- a. remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples;
- b. remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples <u>mais avant le moment</u> de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

^{*} En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

C) ATTRIBUTION DES NUMEROS (Voir Art. 5 du RPRS)

L'attribution des numéros aura lieu le 10 novembre 2020 à 18 h 00

L'affichage de la liste des numéros se fera à 20 h 00 via les canaux de communication habituels (voir ci-dessous)

*Site du club : www.motorclubhannutois.be

*Page Facebook RS Villersois officiel: https://www.facebook.com/RSVillersois

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribuées de 1 à 200; en Division PH - SR, de 201 à 250; en Division PH - Classic, de 251 à 299.

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans **l'ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro qui leur a été attribué, spécifique à la Division.

Art. 6.- ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS

Situation du Parc d'assistance: rue de la Métallurgie (zoning de Villers-le-Bouillet).

L'assistance n'est pas autorisée en dehors de la zone située entre le CH Parc assistance IN et le CH Parc assistance OUT = Parc fermé IN.

Une zone d'assistance réduite au temps minimum nécessaire au changement des 4 pneumatiques (mais où toute intervention est autorisée pour tous les concurrents de toutes les Divisions) sera prévue entre le CH Parc Fermé de regroupement OUT et le CH de départ de l'ES.

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de 25 €.

Station d'essence accessible durant l'épreuve : NON

Art. 7.- RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le 14 novembre, entre 10 h 30 et 18 h 30 et, **uniquement** sur dérogation accordée explicitement par l'organisateur le 15 novembre entre 7 h 00 et 7 h 30.

Les reconnaissances devront être effectuées avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur ; la reconnaissance avec les voitures de compétition est strictement interdite.

Lors des reconnaissances, le port du casque est INTERDIT.

Les reconnaissances n'étant pas des entrainements, la vitesse doit être modérée et impérativement adaptée à la situation (agglomérations !)

Les équipages qui ne peuvent effectuer les reconnaissances le 14 novembre <u>et qui en auront fait la demande écrite au préalable et auront obtenu la dérogation,</u> auront la possibilité de reconnaître le parcours le dimanche 15 novembre 2020 entre 7 h 00 et 7 h 30 dans le strict respect de ce qui précède.

La reconnaissance en dehors de la seule période prévue est strictement interdite dans l'intérêt de la poursuite de l'organisation de l'épreuve et la survie du sport automobile en général.

Elle entrainera la mise hors-course sans remboursement des droits d'engagement.

Merci pour la bonne compréhension de ces dispositions !

<u>Les juges de fait habilités à juger ce qui précède sont :</u> **Joseph Jadot – J.-C. Dormal – D. Jamoul – L. Sevrin – J. Ravet - E.Diet – O. Jamoul – E. Jamoul – Jérôme Jadot – D. Deldime**

Art. 8.- PARC FERME

Le parc fermé sera situé Rue de la Science, 1 à 4530 - Villers-le-Bouillet. (LENS-CAR)

Il sera accessible le dimanche 10 novembre 2019 à partir de 8 h 21 (1 voiture par minute).

Aucun véhicule ne pourra se trouver dans le parc fermé auparavant-

Art. 9.- VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Afin d'éviter les files inutiles, l'organisateur convoquera (via l'envoi par mail, la publication sur les réseaux sociaux, etc.) chaque équipage afin qu'il retire le roadbook et autres documents (assistance, numéros, publicités, etc.).

Cette information sera communiquée au plus tard le mercredi après l'attribution des numéros

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 !

Conformément à la décision de l'ASAF et dans un souhait de sécurisation des participants ainsi que des organisateurs, aucun contrôle administratif ne sera effectué!

Toutefois des contrôles aléatoires pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaissances comprises). L'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels dans des pochettes transparentes (Licence + permis de conduire + carte identité).

Il est donc impératif que les engagements soient complets, en ce compris la copie des licences pilote et copilote. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par email **AVANT le vendredi 13/11/2020 à 12h00**. En cas de modification relative à l'identité de l'un des concurrents, un engagement complet dûment signé par les 2 participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai (sauf cas exceptionnel, dont la justification sera laissée à l'entière appréciation de l'organisation, aucune signature de document ne sera autorisée lors de l'épreuve).

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19:

Pour votre sécurité et celle de nos bénévoles et Officiels, il a été décidé de réduire au maximum les contacts et, pardelà, la manipulation de documents. C'est pourquoi, il vous est demandé de placer les documents originaux ayant trait à votre « personne » (licence sportive, carte d'identité, permis de conduire ou tout autre document nécessaire à votre identification), dans des pochettes en plastique transparent de façon à ce qu'un Officiel puisse les contrôler, sans les toucher, sur simple demande et vérifier leur validité et, ce, **pendant toute la durée de l'épreuve.** A l'avance, merci pour votre collaboration

Si non présentation = Refus de départ ou Mise Hors Course

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP" ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes <u>belges</u> aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.

Ces licences et "TP" étant STRICTEMENT réservés aux <u>porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat</u> Belge, chacun s'assurera qu'il entre dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Art. 10.- VERIFICATIONS TECHNIQUES (Durée des VT – Voir art. 12 du CCCT)

Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions, auront lieu le 14 novembre à partir de 10 h 30, suivant un timing que l'organisateur aura établi afin que la circulation des véhicules se fasse dans le respect des règles de distanciation.

L'organisateur communiquera ce timing (envoi par mail, publication sur les réseaux sociaux, etc.) à chaque équipage afin qu'il puisse s'y présenter.

Cette information sera communiquée au plus tard le mercredi après l'attribution des numéros en même temps que l'heure de retrait des documents.

Uniquement pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille, <u>qui en auront fait la demande au préalable et qui en auront obtenu l'autorisation expresse</u> des vérifications complémentaires se tiendront le dimanche 14 novembre 2020 <u>entre 7 h 00 et 7 h 30.</u>

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19Covid-19!

Pour votre sécurité et celles de nos Contrôleurs Techniques, il a été décidé de réduire au maximum les contacts et, par-delà, la manipulation des documents. C'est pourquoi, il vous est demandé de placer les documents originaux ayant trait à votre véhicule (certificat de contrôle technique, assurance, carnet d'immatriculation, carnet jaune ASAF, ou tout autre document nécessaire au passage aux VT), dans des pochettes en plastique transparent de façon à ce qu'un Officiel puisse les contrôler, sans les toucher, et vérifier la validité des informations nécessaires à la qualification de votre véhicule.

Une seule personne sera acceptée aux VT, par véhicule présenté.

Le contrôle des véhicules se fera sur une seule file, dans le respect des règles sanitaires en vigueur. A l'avance, merci pour votre collaboration.

Rappel: Si un véhicule a été refusé lors des "VT" préliminaires générales préalables à l'épreuve il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course (voir Art. 3.8 du RPR).

<u>Les éventuelles VT finales</u> (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : LENS-CAR, rue de la Science, 1, Villers-le-Bouillet

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19!

Tous les intervenants éventuels lors des VT finales ou approfondies : officiels, contrôleurs, concurrent (1personne), 2 mécaniciens (au maximum), respecteront les consignes de sécurité générales (masques buccaux, lavage des mains, distanciation sociale).

Art. 11.- DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle)

Art. 12.- OBLIGATOIRE, EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Etablissements LENS-CAR, rue de la Science 1, Villers-le-Bouillet.

Art. 13.- PROCLAMATION DES RESULTATS

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19!

- Exceptionnellement, et conformément aux directives de l'ASAF, aucune cérémonie de remise de trophée ne sera organisée à l'issue de l'épreuve ;
- Le classement sera affiché sur le tableau d'affichage de la Direction de Course pendant les délais réglementaires, sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook;
- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lundi 16 novembre au plus tard à 17h00
- Les réclamations éventuelles pourront se faire à la Direction de Course, uniquement via les "Relations Concurrents" au plus tard avant le départ de la 4^{ème} manche.

Art. 14.- DIVERS

- * Road Book d'assistance voir verso du carton d'accès: rue de la Métallurgie à Villers-le-Bouillet.
 - ➤..Interdiction d'occuper des accès et parkings privés.
 - >..Ramassage des déchets obligatoire.
- * Accès "assistance": carton à apposer visiblement sur le pare-brise du véhicule qui entre dans le parc d'assistance.
- * Programme : au PC de l'épreuve
- * Restauration : au PC de l'épreuve suivant règles Horeca en vigueur
- * Logement : voir région Huy-Waremme

Art. 15. -LITIGES

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

BARIO Katty, Lic. N° 11, en date du 20 septembre 2020(Secrétariat de l'ASAF)

COLLIGNON Eddy, Lic. N° 411, en date du 21 septembre 2020 ...(CSAP Liège)

JAUQUET Steve, Lic. N° 301, en date du 24 Septembre 2020(ASAF)

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par Guy LEJEUNE, Lic. N° 728 en date du 7/08/2020

Club organisateur : Motor Club Hannutois A.S.B.L. Epreuve : Rallye sprint Villersois – 14 & 15 novembre 2020

Bulletin d'inscription à renvoyer <u>du 28/09/2020 au 7/11/2020</u> par poste ou par mail à BOLLY Laurette, avenue Nicolas Defrecheux, 44 bte C, 4802 – HEUSY ou info@motorclubhannutois.be

N°

Engagement reçu le :	/ /20	20	Paieme reçu le	nt	,	/2020	Division	_	se (Ordre de éception		_	ration caire							
3	V.D.U.O.T.E		,		(\$		• •		- /	есериоп		van	cuire							
PILOTE/CO	NDUCTE	UR	(rempli	r en cara					Prén				1							
Nom:					-	seudo	Hon	nme / Femme												
					«															
Né(e) le :	/ /		Adre	sse:			N°:													
Code postal :			Loca	lité :																
☑ □ <u>Acce</u>	pte 🗆] <u>n'a</u>	ccepte	<u>pas</u> d'êtr	e placé	(e) sur	la liste d	es réser	vistes	si le nor	nbre max	dimum d'en	gagés e	st atteint.						
Indispensable!	N°. Tél/ GSM :	0		1			E-mail	:												
	ASAF	'				VAS			N° L	icence	Туре		Ecur	ie						
	□LG	□LX	□NA	□ AN		□ ov	□ VB	□WV												
COPILOTE/F	PASSAG	ER	(rempli	r en cara	actères	d'impr	imerie, s	vp)												
Nom :					Si p	seudo	nyme :		Prén	om :			Hon	nme / Femme						
-					«									\square						
Né(e) le :	1 1		Adre	SSO .									N°:							
Code postal :	1 1		Loca			N :														
Indispensable!	N°. Tél/	0	LUCA	/			E-mail	:												
	GSM: ASAF	<u> </u>		<u>* </u>		VAS			NIº I	icence	Type		Ecur	ia						
☑ □BT □			□NA	□ AN			□ VB	□w∨	IN L	icence	Туре		Ecui	ie						
☑ □ BT HT	LILG		LI NA	LI AN	ЦЦ	ЦΟ	U VB	LI WV												
VEHICULE:	Marque	:				Тур	e:				Pla	que N :								
Année de construction :			N° Ch	de âssis :								Cylindre	ée :	cc						
Compagnie d'as	surance:		•				•													
DIVISION	CLASSE	Lia	A 3 min	n. pour <mark>pi</mark>	lotor or	N°: Classes: 3/6/7/9/10/11/12/13/14/15 et PH S/R (*)														
DIVISION	CLABBL			n. pour pi n. pour pi						/ 5 / 8 et		13/14/1	S et F H S/K (*)							
				pour <i>cop</i>				sses : To		70700	()									
(*) voir Prescriptio	ns Sportives						l'épreuve	pour les	cylind	rées maxi	imales									
				Α	bando	n de r	ecours	partic	ipants	S										
Je soussigné(e) déclare p l'ASAF et déclare renon				preuves inscr	ites au cale	ndrier ASA	F et à ne par	iciper qu'a	ux épreuv	es dont l'acc		ert en conformité	wec les règ	lements de						
 l'ASAF et les CSAP. circuit, d'autres utilisates 	; (2) le(s) proprie	étaire(s) e	et/ou exploit	ant(s) du circ	uit, si l'épre	uve a lieu	sur circuit; (3) le ou les	organisate	eurs de la ma	nifestation; (
organismes) visés aux po pour tout dommage que	oints 1,2,3,4 et 5	ci avant;	(7) les assur	reurs des pers	sonnes (ou c	organismes) visés aux po	oints 1 à 6 c	i avant ;	•			•							
des personnes et des orga assureurs.																				
	Si les deux	cases	ne sont	pas cocl	hées, vo	otre ins	scription	à l'épr	euve 1	ne pour	ra pas êt	re enregist	rée!							
J'autorise l'AS personnelles de	SAF, les CSA	P et le c	lub à trait	er les donn	ées repris	ses ci-des	ssus, en co	formité a	vec la	léclaratio	n relative à	à la vie privée	et aux de	onnées						
La déclaration									asaf.be											
☐ Je reconnais qu	ue l'absence d	le comn	nunication	des donné	ées sollici	tées ci-d	essus rendr	a mon ins	cription	nulle et n	on avenue.									
Après avoir pris connaissa le véhicule est conforme à Sportives, destinées à en v	la dernière régle vérifier la confort	ementatio	n de l'ASAl	F et qu'aucun	e modificati	ion non au	torisée n'y a é	té apportée.	J'autoris	se l'ASAF à	effectuer tout	es les vérification	s reprises d	ans ses Prescriptions						
par les autorités compéten Fait à			le	/	/	. (Æ F	aire préc	éder les	signa	tures de	la menti	on « Lu et	аррч	uvé »)						
												is de condu		•						
E												engagé, je irconstanc		ge sur						
	Signature	e du ni	lote							Signatur	e du cop	ilote								

Epreuve : Rallyesprint Villersois

Date: 14 & 15 novembre 2020

Motor Club Hannutois A.S.B.L.

N°

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document. Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILO	PILOTE/CONDUCTEUR																					
Nom:								Si ps	eudoi	nyme	:	Prénom :		S	Signatu	re						
								«			»		Type									
Prov.			ASAF					VAS				N° Licence										
	ВТ	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV												
\square	_																					
	LO	ΤΕ/Ρ.	ASSA	4 G E	R			Sinc	oudo	nyme		D (C	re							
Nom :								_		_		Prénom :			ii C							
								«			»											
Prov.			ASAF					VAS				N° Licence										
.⊿			_					ov	VB	W∨												
			/pe		N° F	Plaque				N°	de ch	âssis	Cyl		Div.	Cla.						
						-							_									
		C	ompag	nie d'	'assur	ance :	_					Police n°	·:	сс								
				DE(CEDVE		COM	MICCIC	N TE	CUNTO	NIE ET	A L'ORGANICATEUR										
NO do m	oo utii	àros I (Canat		SERVE	ALA	COM	MISSIC	ON IE			les roues										
• •												ement des freins										
Eclairage												e remorquage										
Documents de bord										Auto	collan	ts ASAF										
Réserv	oir d	'essen	ce							Pass	eport	ASAF PH N°										
Canalis	satio	n d'ess	ence							Vêtements (Combinaison)												
_				ère						Dive												
										Dive		, , ,										
		e secu	rite / F	larna	IS							é de classe										
												é de division B. Thiry (à vérifier)										
												éventuellement la liste	des en	gagés	;)							
		ANS													RDRE							
Fixatio	ns da	ans l'ha	abitacl	е									NON C	ONF	ORME							
Publici	BT HT LG LX NA AN L COPILOTE/PASSAGER Nom: Prov. ASAF BT HT LG LX NA AN L VOITURE Marque - Type N° Plaque Compagnie d'assurance : RESERVE A LA COM N° de portières / Capot AV Pare-brise feuilleté Eclairage											COMMISSAIRE TE	CHNIQ	UE								
Rétrov	iseur	s Ext.	/ Int.							Licer	nce N°	':										
			ur							Nom	/Cach	et:										
	tions	des tu	yaute	ries																		
	cour	s do vo	ios									SECRETARIAT DE L'OR	CANIC	ATIO	V •							
			162									SECRETARIAT DE L'OR	CHILE	ATILO	<u>V.</u>							
riieum	aciql	162																				
										1												

Copies de vos licences "sportives" 2020

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit enregistré

Pilote:	
Je possède une licence RACB et solliciterai un TP	
☐ Je possède une licence ASAF ou VAS ANNUELLE	
Placez ici la copie de votre licence face « année » Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée	Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple :
	PILOTE
	LG 0000 A4 2020
2020	NOM et Prénom 01/01/1900 Sexe : M
Copilote:	
☐ Je possède une licence RACB et solliciterai un TP	
Je possède une licence ASAF ou VAS	
Je possède une licence ASAF ou VAS Placez ici la copie de votre licence face « année » Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée	Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple :
Placez ici la copie de votre licence face « année »	

Durant l'épreuve, des contrôles aléatoires pourront se faire lors des Vérifications Techniques, pendant les reconnaissances ou pendant le rallye, l'équipage tiendra ces documents à disposition des officiels:

- Cartes d'identité
- Permis de conduire
- Licences « Sportives » ASAF ou VAS
- Licences RACB

Ces documents devront se trouver en permanence dans des pochettes transparentes, recto-verso, qui sont destinées à être présentées à la demande d'un officiel pendant toute la durée de l'épreuve.

Si non présentation → Départ refusé ou Mise Hors Course

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule
qui vous servira pour les <u>reconnaissances</u> :

Formulaire de demande d'un titre de participation (Uniquement pour les titulaires d'une licence RACB valide en 2020)



Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel.: 085/27.14.60 – Fax.: 085/31.76.95 E-mail: secretariat@asaf.be Site Internet: www.asaf.be

A payer en même temps que le droit d'engagement et à renvoyer avec les documents d'inscription.

Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-.." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.

.00	1100	· t/to	<u> </u>	iiuu	011 2	<u> </u>					
Réservé au secrétariat de l'ASAF											
		N	° 20 2	20							
	N° du	T.P.	pour	l'épro	euve :						

	Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES																																				
										CC	отр	iet	er i	ет	ori	nui	aire	aa	ns so	on I	nte	Ť											_		_		
Nom de l'	épre	euve :	: Ral	lyes	pri	int	Vill	ler	sois														Da	tes	: 1	4	& :	15	no	ve	m	bre	2 0)20	_		
		Ту	/pe de	titre	de p	artic	ipati	ion :	souhai	ité						8	TP-L (1	0 €	E)		ГР-	В (3 (50 €) □TP-A						-A4 (50 €) □TP-A3 (50							(€)	
Certifica requise (N	um	éro d	o de licence RACB :						NON / OUI			,	N	ON	1/	οu	II		NON / OUI							NON / OUI				
Province :				Je possédais ur													une licence ASAF l'année précédente ou avant									I OHI / NON											
Nom:																											Ī		Ĩ			Ť			T		
Prénom :																													T			Sex	e :	Н	i	F	
Rue:																										N	l° :					Bte:	: [
Pays:			C.P.	:					Local	ité :																											
Né(e) le :			-		-				N	atio	nalit	é:					ermis ondui			0	UI	/ I	NO	N	D	epu	is ⊦	⊦ de	3 ε	ans :	;	,	ΟU	II / 1	NO!	N	
Téléphone	fixe	:			/										(GSM	:				/						Ī										
E-mail :																																					
Age minim	ıum	: 18 a	ns.																																		
Aba	nd	on d	e re	coul	rs p	oar	tici	pai	nts -	At	test	tati	ion	ď	'ar	otitu	ıde	- I	RGP	D -	Dé	écl	ara	atio	on	à s	sig	ine	r	oar	· le	e de	m	and	leu	ır	
Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et de declare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre : (1) I'ASAF et les CSAP ; (2) Ie (es) propriétaires) et deitenteurs des velocites (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre : (3) Ie ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) Ies concurrents et les propriétaires ou détenteurs des vehicules participants ; (6) Ies préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) Ies assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ; pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs. Par ma signature, je certifie sur l'honneur : a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ; ue je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qui aux contrôles du taux d'alcodémie . ue je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Cet, dans un délai de tren													s les cours toutes																								
Signature				•																																	
Fait à									MED					./	T			iet	vu la j	poss	ess	sion	ď	une	lice	ence	an	nue	lle	RAC	СВ	en co	ours	s de	vali	dité.	
	/\!	0		J.1	<i>-</i> A		. 52				·					Ju		,	Ju iu j	,,,,,,	555		J (an					<i>31.</i> 6 0	. ur c		. un		
Réser Com. S			Date	e:					N° d€	e Lio	c :					Pour v		n de	u Con es docur																		